



PROTOCOLE SANITAIRE reprise mai / juin 2021 (Protocole susceptible d'être complété ou modifié)

1/ VOUS PREPARER AVANT VOTRE COURS :

a/ en cas de symptômes compatibles avec le COVID 19 et/ou tout contact avec un malade COVID 19 : INTERDICTION formelle de participer au cours et le signaler à l'association.

b/ tenue / affaires :

- Il est impératif de limiter au maximum l'entrée d'affaires personnelles au sein des salles : se limiter au strict nécessaire.
- Prévoir assez d'eau pour la durée totale du cours afin de limiter les déplacements aux sanitaires.
- Le prêt d'affaires personnelles est prohibé.
- Prévoir un masque pour les adhérents de 6 ans et plus.
- Pour les sections Fitness adultes : serviette obligatoire

2/ ACCES AU COURS

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de 6 ans et plus pour accéder à la salle / aller aux vestiaires.

- Les parents peuvent accompagner les enfants non autonomes aux vestiaires.

- **Les vestiaires ne seront accessibles qu'aux mineurs.**

Pour les majeurs : arriver en tenue de sport propre.
Attention : dans les vestiaires : distanciation physique / après le change, sortir directement en zone de pratique : pas une « zone de bavardage »

- Les cadres accueilleront les enfants à la sortie des vestiaires.

- L'accès aux salles de pratique n'est autorisé qu'aux adhérents (**aucun parent, frère/sœur n'est autorisé à rester dans l'enceinte du gymnase**)

(sauf pour les sections Baby, enfants de 15 à 36 mois : l'enfant est accompagné d'un adulte (parent, assistant maternel, ...)). **Un seul adulte par enfant.**

- Lavage obligatoire des mains au début du cours.

3/ DURANT LE COURS

a/ Chaque cadre remplira une liste de présence (tableau de traçabilité)

b/ Accès aux toilettes : privilégier l'accès avant et après le cours ; demande auprès du cadre : pas de circulation libre.

c/ Lavage de mains / désinfection :

- après être allé aux toilettes, avoir éternué dans son coude, s'être mouché dans un mouchoir jetable.
- Pour le cadre : après être avoir été en contact avec un gymnaste (ex : parade / interventions de sécurité)

d/ Port du masque :

- obligatoire pour les cadres
- obligatoire pour les adultes accompagnant les baby de 15 à 36 mois
- obligatoire pour les adhérents de 6 ans et plus lors des déplacements au sein des salles (ex : toilettes).
- **pour les adhérents : pas de port de masque lors de la pratique gymnique** (vigilance sur le stockage et manipulation du masque)

e/ Distanciation physique :

- **La pratique sportive avec contacts** (ex portés en gymnastique aérobic, collaboration en GR, ...) **est autorisée uniquement pour les mineurs.**
- 2 mètres de distance minimum entre chaque gymnaste en dynamique (pas de port de masque)
- Distanciation physique d'au moins 1 mètre entre chaque personne, même avec port du masque (ex : vestiaires)

f/ Utilisation du matériel :

- l'utilisation des bacs « collectifs » de magnésie est proscrite
 - désinfection du matériel par les adhérents au début de chaque cours et/ou exercice
- NB : produit désinfection disponible auprès du cadre
- Sono / musiques / vidéo : le cadre est le seul responsable de l'appareil.

4/ DEPART DU COURS

- Lavage des mains en fin de cours

- Le port du masque est obligatoire pour tout adhérent de 6 ans et plus après le cours / pour aller aux vestiaires / quitter la salle.

- Départ immédiat dès la fin de la séance afin de permettre au groupe suivant de rentrer (éviter les interactions sociales) ; pas de zone de « bavardage » à l'intérieur

- Les parents / accompagnants ne peuvent accéder aux salles de pratique : récupérer les enfants à la porte de la salle ou vestiaires pour les enfants non autonomes.

- En cas d'oubli d'affaires personnelles : pas de retour sur la zone d'activité (contacter le club).

5/ SUSPICION COVID 19 / CAS CONTACT / POSITIF COVID 19

En cas de symptômes évoquant la maladie COVID-19 durant le cours, l'adhérent sera isolé et masqué.

Les représentants légaux du mineur seront prévenus afin qu'ils viennent rapidement le récupérer.

L'adhérent ou son représentant légal devra appeler son médecin traitant ou le 15.

En cas de symptômes, de situation de cas contact, de diagnostic positif COVID-19, l'adhérent s'engage à en informer le club (idéalement par mail).

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre par l'association.

Attention : l'adhérent ne pourra de nouveau être accepté en cours sans certificat médical l'autorisant à participer à des activités en collectivité.